



Bureau du registre des transports de la DREAL Normandie

1 Quelques chiffres relatifs à l'activité du bureau du registre en 2025

302 **inscriptions ou réinscriptions** au registre marchandises, voyageurs et commissionnaires

Délai d'instruction des demandes d'inscription au registre

- 47 jours : délai moyen de traitement à partir de son dépôt (demandes souvent incomplètes)
- 8 jours : durée moyenne de traitement quand le dossier est complet

494 **attestations de capacité délivrées** (328 pour le transport lourd voyageurs/marchandises et pour les commissionnaires et 166 pour le transport léger voyageurs/marchandises)

21 **établissements de centres de formation** dispensant les formations obligatoires de conducteurs routier (FIMO/FCO) **contrôlés**, ce qui a donné lieu à 2 avertissements et 9 notifications concernant des points de vigilance.

Pour disposer de données supplémentaires relatives aux registres normands, vous pouvez consulter le [tableau de bord de l'Observatoire Social des Transports](#).

2 Mise en œuvre de la démarche Service Public +

Pour en savoir plus sur les engagements Service Public + vous pouvez consulter le site : plus.transformation.gouv.fr

Concernant les demandes de renseignements adressées, en 2025, par courriel au bureau du registre

- 141 demandes reçues
- 2,2 jours de délai moyen de traitement
- 90 % des demandes traitées en moins de 8 jours

Résultats de l'enquête en ligne menée en 2026 auprès des centres de formation, dispensant les formations obligatoires de conducteur routier, contrôlés en 2025

Les résultats présentés portent sur les 7 réponses apportées à l'enquête en ligne menée le 6 mars 2026 auprès de 17 contacts au sein des 21 établissements de centres de formation contrôlés en 2025 (un responsable de centre pouvant être interrogé pour plusieurs établissements contrôlés).

Sur les 7 personnes ayant répondu au questionnaire :

- toutes sont satisfaites de la clarté des échanges, du professionnalisme, de la courtoisie des agents lors du contrôle et de la communication avec la DREAL concernant ce contrôle ;
- toutes jugent que le contrôle a été utile pour valider leurs pratiques actuelles et 6 pour les faire évoluer ;
- 6 sont satisfaits du délai de transmission des conclusions du contrôle.

Afin de répondre aux demandes des centres de formation, des réunions d'échanges sont organisées par la DREAL. Les prochaines auront lieu en septembre et octobre 2026.